



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°45 - 2022

DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 14 décembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	Excusés	Abstention
15	15	15

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Martine Rocchi Caslani, Laurent Villeret, Cécile Pagant, Yves Chaudat

Excusés : Mme Irène Lenoir, Mr Louis Philippe Forey

Secrétaire de séance : Vincent Rodier

Mr Louis Philippe Forey ayant donné pouvoir à Mr Laurent Villeret

Mme Irène Lenoir ayant donné pouvoir à Mme Patricia Débarbouillé

OBJET : CLASSEMENT CHEMIN RURAL DE VCN°3 EN VOIE COMMUNALE

Le dernier classement des voies communales date de 2009.

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière dispensant d'enquête publique préalable au classement dans la voirie publique communale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prononce le classement du chemin Rural de la V.C n°3 qui part de la RD20F au croisement de l'Impasse de la Truode et du Chemin de la Truode (anciennement C207 de la Truode) dans le domaine public de la voirie communale.

Les caractéristiques de la voie à classer sont :

- longueur : 1.300 kms
- largeur d'emprise : de 4m50 à 5m50
- nouvelle appellation : « CHEMIN DU LIET »

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire,
Dominique VERET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°44 - 2022

DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de CORGOLOIN

Date de la convocation : 14 décembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Présents	Excusés	Abstention
15	15	15

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Martine Rocchi Caslani, Laurent Villeret, Cécile Pagant, Yves Chaudat

Excusés : Mme Irène Lenoir, Mr Louis Philippe Forey

Secrétaire de séance : Vincent Rodier

Mr Louis Philippe Forey ayant donné pouvoir à Mr Laurent Villeret

Mme Irène Lenoir ayant donné pouvoir à Mme Patricia Débarbouillé

OBJET : Adhésion à l'Agence Technique Ingénierie Côte d'Or le Département (ICO)

Le Maire donne lecture des statuts de l'Agence Technique, Ingénierie Côte d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018 et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure (cf. Plaquette descriptive des missions et tarifs).

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale ou tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président et un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-approuve l'adhésion à l'Agence Technique Ingénierie Côte d'Or le Département pour un montant de 200€.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire,
Dominique VERET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°46 - 2022

**DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de CORGOLOIN**

Date de la convocation : 14 décembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
ANCIENNE Commune Municipale	EXERCICE	QUARTIERS de la commune
15	15	15

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de CORGOLOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Dominique VERET, Maire.

Présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Vincent Rodier, Martine Rocchi Caslani, Laurent Villeret, Cécile Pagant, Yves Chaudat

Excusés : Mme Irène Lenoir, Mr Louis Philippe Forey

Secrétaire de séance : Vincent Rodier

Mr Louis Philippe Forey ayant donné pouvoir à Mr Laurent Villeret

Mme Irène Lenoir ayant donné pouvoir à Mme Patricia Débarbouillé

OBJET : TARIFS LOCATION SALLE DES FETES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour la location de la salle des fêtes, salle et tous ses équipements, uniquement au week-end, à compter du 1^{er} janvier 2023, soit :

-450€ pour les habitants de la commune

-600€ pour les personnes extérieures

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture (Sous-Préfecture). Signature

Le Maire
Dominique VERET